

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis lundi 6 septembre 2021 à 20h00 à la mairie pour une session ordinaire.

Présents :

Messieurs : PALMIERI Socrate - BEAUCOURT Fabian - BERNARD Didier - BERTOSSE Patrick - HERBIVO Yann - KLOTZ Norbert - MEUX Eric - WIERZBICKI Sébastien

Mesdames : HUMBERT Marie-Line - LELIEVRE SANDRINE - NICOLAS-LORRAIN Brigitte - NOIROT Laure - RIMLINGER Florence - ROY Aurélie

Absents excusés : MOLINARO Mireille

1. Approbation du compte rendu du 21 juin 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Ce document doit être mis à jour une fois par an et doit être approuvé par le Conseil Municipal. Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels.

3. Demande d'acquisition d'une parcelle

Monsieur LECCHINI Kévin, demeurant au 2 rue des Mirabelliers à Pournoy-La-Grasse, a contacté Monsieur le Maire par courrier le 21 juin 2021 pour lui proposer d'acheter une partie de la parcelle section 5 n°258 qu'il loue actuellement selon les dispositions de la convention précaire signée en 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, de ne pas vendre la partie de la parcelle section 5 n° 258.

4. Demande d'acquisition d'un sentier

Le point est ajourné.

5. Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller – Changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace-Bossue-Moselle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement

rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de la Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace-Bossue Moselle.

L'avis de toutes les communes appartenant à des circonscriptions culturelles doit être recueilli.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

6. Approbation de l'évaluation de la répartition des charges transférées au titre de l'extension de la compétence péri-extrascolaire

Monsieur le Maire présente le tableau d'évaluation et de répartition par commune, des charges transférées au titre de l'extension de la compétence péri-extrascolaire à l'ensemble du territoire du Sud Messin à compter du 1er septembre 2020. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des charges transférées au titre de l'extension de la compétence péri-extrascolaire.

7. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire explique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locale est programmée au 1er janvier 2024. Les communes ont la possibilité de passer à la M57 dès 2022. Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

8. Mutualisation pour les moyens communs entre Pournoy-la-Grasse, Chérisey, Orny, Pontoy, le Syndicat Intercommunal Scolaire et la CCSM

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation pour la mise à disposition de moyens humains entre Pournoy-La-Grasse, Chérisey, Orny, Pontoy, le Syndicat intercommunal scolaire et la CCSM.

La séance est levée à 21h50

